



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

A Paris, le 06 DEC. 2022

Cab/FB/EM/D22-025997

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

La France fait face actuellement à la circulation concomitante et précoce de trois virus hivernaux : grippe, Covid et VRS responsable de la bronchiolite. Les résidents des EHPAD et d'USLD y sont particulièrement vulnérables. Il est impératif de les protéger.

A ce jour, seuls 21% des résidents d'EHPAD et d'USLD ont reçu un rappel contre le Covid-19 dans le cadre de la campagne automnale. Les indicateurs de vaccination contre la grippe saisonnière témoignent également d'une tendance baissière par rapport aux années précédentes. Or, ces deux virus connaissent une très forte résurgence sur notre territoire national, qui se caractérise par un accroissement des admissions hospitalières.

A quelques semaines des fêtes de Noël, alors que la grippe progresse rapidement sur notre territoire et que nous sommes confrontés à une nouvelle vague de Covid, il est urgent d'intensifier l'effort de vaccination. Le Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires a rappelé dans un avis récent que le faible taux de protection vaccinale des plus fragiles et la période de fêtes au cours desquelles est observé un brassage intergénérationnel des populations en lieux clos, sont des facteurs d'aggravation potentielle du risque épidémique tant dans son amplitude que son impact clinique.

Dans ces conditions, il est de votre responsabilité de veiller sans délai à rendre accessible la vaccination à tous nos aînés, ainsi qu'à tous les professionnels qui les accompagnent. **Nous en appelons solennellement à un sursaut de vaccination pour pleinement protéger nos aînés des risques épidémiques, et par là même aussi protéger notre système de santé fortement mobilisé.**

S'agissant du Covid, des vaccins bivalents, efficaces contre les variants actuellement en circulation, sont disponibles, soit auprès de votre PUI, soit auprès de la pharmacie d'officine au sein de laquelle vous vous approvisionnez régulièrement. Il vous revient d'organiser les opérations de vaccination au sein de vos établissements, en rappelant aux effecteurs l'importance du bon remplissage de l'outil Vaccin Covid à des fins de traçabilité de la campagne. Pour rappel, les résidents d'EHPAD ou d'USLD sont éligibles au rappel automnal dès 3 mois après leur dernière infection ou dose reçue, quel que soit le nombre de doses reçues auparavant. Nous vous rappelons également que la **double vaccination grippe-Covid** est possible et vivement recommandée en cette période de résurgence virale.

Cette campagne de vaccination automnale concerne les personnes hébergées dans vos établissements, mais aussi les personnels qui y travaillent. Il est essentiel aussi de permettre à tous vos professionnels de **recevoir une dose de rappel afin de les protéger eux-mêmes et de protéger les personnes fragiles avec lesquelles ils sont en contact.** Vous trouverez en annexe un rappel sur les délais et la cible recommandés par les autorités scientifiques.

Mesdames, Messieurs,
Les Directrices et les Directeurs des EHPAD et des USLD

Ce renforcement des opérations de vaccination doit s'accompagner d'un strict respect des gestes barrières, qui restent efficaces pour limiter la transmission de ces différents virus. Le port du masque est vivement recommandé et vous avez la possibilité de le rendre obligatoire, en particulier pour les professionnels et les visiteurs, comme c'est actuellement le cas dans les établissements de santé. Les mesures d'hygiène des mains, avec l'utilisation des produits hydro alcooliques, doivent être réalisées régulièrement pour les professionnels et les visiteurs, ainsi que l'aération et la ventilation des locaux.

L'ensemble de ces mesures doit nous permettre d'assurer la protection des résidents sans restreindre leur droit de recevoir des visites et de se rendre dans leurs familles, particulièrement à l'approche des fêtes. Nous vous rappelons que ces libertés des résidents doivent être préservées et ne peuvent être suspendues.

Nous comptons sur votre mobilisation ces tous prochains jours et vous remercions pour votre engagement pour la protection de nos concitoyens âgés.



François BRAUN



Jean-Christophe COMBE

Annexe 1 : Rappel de la cible de la campagne automnale et des délais

Un **rappel automnal** de vaccination contre le Covid-19 est recommandé pour les **personnes vulnérables**, **indépendamment du nombre de doses de rappel reçues précédemment**.

Cette dose de rappel est recommandée **dès 3 mois** après la dernière injection ou infection pour les personnes les plus fragiles, c'est-à-dire :

- Les personnes âgées de **80 ans et plus** ;
- Les **résidents en EHPAD/USLD** ;
- Les personnes **immunodéprimées**.

La dose de rappel est recommandée dès 6 mois après la dernière injection pour le reste de la population, en priorité :

- Les personnes **âgées de 60 à 79 ans** ;
- Les personnes présentant **une ou plusieurs comorbidités** ;
- Les **femmes enceintes** ;
- L'**entourage** des personnes à risque, incluant les **professionnels des secteurs sanitaire et médico-social**.

Pour ces personnes, si une infection récente au Covid-19 a eu lieu, le rappel d'automne est recommandé **dès 3 mois** après l'infection, en respectant le délai minimal de **6 mois** après la dernière injection.

Les vaccins contre le Covid-19 et contre la grippe peuvent être co-administrés au même moment ou sans délai particulier à respecter si cela n'est pas possible.